

(1) Époux ou Père
Prénoms Romain Sébastien

Nom (2) SIMON

Né (3) le 25 Février 1987
à 9 heures 10
à Villiers-le-Bâcle (Val d'Oise)

Fils. (4) de (5) Jacques Raymond SIMON
et de (5) Nathalie Marthe Nicole ROBINÉAU

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 89

le (6) 09 Mai 2017

Mentions marginales (7)



Mariage célébré à _____

le _____ à _____ heures _____

Il a été déclaré (8) _____

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n° _____

Mentions marginales (7)

(1) Épouse ou Mère
Prénoms Angélique

Nom (2) PEREIRA

Née (3) le 13 Novembre 1988
à 13 heures 55
à Villeneuve-St-Georges
Val de Marne

Fille (4) de (5) Fernando PEREIRA
et de (5) Eugémia LOPES DIAS

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 28 56

le (6) 06 JUIL. 2017

Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil
Sceau (6)



(1) Écrire selon le cas « *Époux ou Père* » ou « *Épouse ou Mère* ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « *1^{ère} partie* : *2^{ème} partie* : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « *suivant déclaration conjointe en date du...* ».

(3) Écrire selon le cas « *Né* » ou « *Née* ».

(4) Écrire selon le cas « *Fils* » ou « *Fille* ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « *qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage* » ou « *qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à...* ».

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

2017-04-10-09:32
Mila SIMON

Extrait de l'acte de décès n°

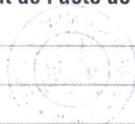
(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



2017-04-10

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Den ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

690
Le 10 avril 2017
à 09:32 heures

est né(e)⁽²⁾ Mila SIMON

Suivant déclaration
conjointe du 10 avril 2017

du sexe Féminin à Melun
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 11 avril 2017 en
cette mairie par son père

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

délégué



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{re} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement »

13

(1) 2^{ème} ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1294

Le 31 mai 2020

à 12 heures 16

est né(e) (2) Elyo SITON

suivant déclaration conjointe du
10 avril 2017

du sexe masculin

à Melun
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e) (4) le 04 juin 2020 en cette
mairie par son père.

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)



04 JUIN 2020

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

14

(1) ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à heures

est né(e) (2)

du sexe

à

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15